306DGR 91

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné, RENAULT V.I.- 99, Route de LYON, 69802 - SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1	Genre :	**TRR**
2	Marque :	**RENAULT**
3	Type :	**22GVA1**
	Empattement :	**EMPT.3,650**
	charge maxi essieu 1	**7100**
	Variante cabine	**RH2**
4	Numéro d'identification :	**VF622GVA000124484**
5	Carrosserie :	**pour semi-remorque (PR SREM)**
6	Source d'énergie :	**GAZOLE**
7	Puissance administrative :	**30 CV**
8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	**002**
9	Dimensions	
	Largeur (m) :	**2,500**
	Longueur (m) :	**5.800**
	Surface (m^2) :	**14.50**
10	Poids total autorisé en charge (kg) :	**19000**
11	Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base (kg)	**06807**
12	Poids total roulant autorisé (kg) :	
	Avec remorque munie d'un freinage à inertie :	
	Avec dispositif de freinage de remorque :	**44000**
13	Charge utile du véhicule de base (1)	
14	Niveau sonore de référence dB(A) :	**086**
	type moteur :	**DCI 11E+J01**
	position sortie échappement :	**Gauche**
15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	**1425**

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
- est équipé d'une suspension type: SP1, PNEUMATIQUE OU EQUIVALENTE voir point 5.2) sur l'essieu moteur.

- satisfait aux prescriptions des directives :
  - CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 80dBA)
  - CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 2).
    pour moteurs MIDR062356A41 - B41 - B43.
  - CEE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 80dBA)
  - CEE 88/77 à 99/96 A jusqu'au 31.03.2002 ou CEE 88/77 à 2001/27A (obligatoire au 01.04.2002), relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 3).
    pour moteurs DCI 11 G, E et C.

  et du règlement 13R09 relatif au freinage.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à LYON, le :09/07/2002

RENAULT V.I.

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

NOTA 2 : La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi de l'autorisation de transports exceptionnels. Cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par les articles R 433.1 à R 433.3 du code de la route dans les conditions de poids ci-après:

PTAC : 19000 kg

PTRA : 60000 kg

RAPPEL: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des Articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7, R 317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT VI atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 - Système de freinage	OUI
2 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :	Poids : 0
par compression :	NON
hydraulique sur transmission :	NON
électromagnétique sur transmission :	NON
3 - Pneumatiques :	Essieu 1 : 315/80 R22.5 Essieu 2 : 315/80 R22.5
4 - Charges maximales techniquement admissibles :	Essieu 1 : 7100 Essieu 2 : 13000